

## COMPRÉHENSION ORALE

Écoutez cette chronique trois fois et complétez le texte ci-dessous avec les mots utilisés. Attention ! Il peut y avoir plus d'un mot par espace blanc.

\_\_\_\_\_ millions d'euros : c'est sur \_\_\_\_\_ la somme que Nicolas Sarkozy prévoit d'affecter à un véritable plan de \_\_\_\_\_ de la presse. Parmi les mesures d'urgence annoncées vendredi en conclusion des Etats généraux du secteur, on note sans surprise le report d'un an de la \_\_\_\_\_ des tarifs postaux et le doublement des \_\_\_\_\_ de communication en faveur de la presse. De même, les marchands de journaux bénéficieront d'\_\_\_\_\_ de cotisations sociales pour les inciter à \_\_\_\_\_ et le portage sera fortement aidé grâce à une aide multipliée par huit, à hauteur de \_\_\_\_\_ millions d'euros. Toutes les charges sociales seront notamment supprimées dès le mois prochain pour l'emploi d'un porteur au niveau du \_\_\_\_\_. De même, les éditeurs de journaux vont recevoir un sérieux \_\_\_\_\_ grâce à une mesure qui sera expérimentée permettant à tout jeune de s'abonner \_\_\_\_\_ au quotidien de son choix l'année de ses \_\_\_\_\_. L'Etat paiera alors le transport de la publication, l'éditeur devant trouver le moyen de \_\_\_\_\_ sa fabrication. Du côté de l'impression aussi, Nicolas Sarkozy a précisé que l'\_\_\_\_\_ jouerait son rôle, qu'il contribuerait à l'investissement requis pour financer des plans de départs dans les imprimeries jugés 30 à 40% trop chers pour les \_\_\_\_\_. Enfin, en ce qui concerne les journalistes, le chef de l'Etat a salué le premier pas effectué par la profession à travers l'acceptation d'une cession automatique des \_\_\_\_\_, sans contrepartie, le temps de la périodicité du journal. Mais le plus important est sans doute la création d'un statut d'éditeurs \_\_\_\_\_ bénéficiant du même régime fiscal que la presse à condition qu'on emploie des journalistes et qu'on produise de l'information. Le président n'a pas retenu, en revanche, l'idée d'un relèvement des \_\_\_\_\_ de TVA pour les magazines de divertissement, pas plus que celle d'une séparation des fonctions de patron de la rédaction et de directeur de la publication ou enfin la reconnaissance de l'indépendance \_\_\_\_\_ des équipes rédactionnelles. Il a préféré qu'on laisse le soin à un comité de \_\_\_\_\_ de définir un code de déontologie et que des chartes rédactionnelles soient élaborées par journal. C'est sans doute plus à même de satisfaire les éditeurs. Mais qu'en pense le lecteur ?

**SOURCE:** Médias, grand angle / Amaury de Rochemonde / Chronique FRANCE-INFO du 25-01-2009